

DEVENIR ACCUEILLANT FAMILIAL

POUR PERSONNES
AGÉES ET ADULTES
EN SITUATION
DE HANDICAP

L'AFS
Sainte-Agnès est
l'unique association
mandatée par
le département de
l'Isère

L'Accueil familial social

Unique Association mandatée par le Département de l'Isère, le service accueil familial social de l'association Sainte-Agnès assure le suivi et le contrôle des accueils.

L'équipe vient en soutien aux accueillants familiaux agréés pour leur faciliter la réalisation de leur travail à domicile. L'accueil familial

est un lieu de vie, au domicile d'un particulier, avec un accompagnement personnalisé. Il est une alternative adaptée et complémentaire entre le maintien à domicile et l'hébergement en institution. Le séjour peut être permanent, de quelques jours, ou de quelques semaines pour permettre à la famille naturelle de prendre quelques jours de congés.

Le métier d'accueillant familial

L'accueillant familial pour personnes âgées ou adultes en situation de handicap exerce un métier essentiel dans le domaine de l'accompagnement et du soutien social. En tant qu'accueillant familial, cette personne ouvre les portes de son domicile pour offrir un environnement chaleureux et sécurisé à des personnes qui ont besoin d'un accompagnement quotidien. **Au sein de son domicile, l'accueillant et sa famille partagent leur quotidien avec la personne accueillie.** Au-delà des aspects matériels, l'accueillant familial offre un soutien affectif et une présence bienveillante. Il crée un lien de confiance. Cet échange humain et relationnel constitue l'un des aspects les plus précieux de ce métier.



Nos Missions

SUIVI ET CONTRÔLE DES ACCUEILS

Mise en relation des
demandeurs
et des accueillants

Suivi et accompagnement
des personnes accueillies

Suivi, accompagnement
et contrôle des accueillants

FORMATION DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX

Formation initiale
et gestes de premiers
secours (PSC1)

Formation continue
groupes d'échange
de pratiques

Formation a thème
Alzheimer, gestes et postures...

Comment devenir accueillant

1

LA DEMANDE

Un dossier est à **déposer**, accompagné de pièces justificatives. L'équipe du département évalue la demande et procède à des visites à votre domicile.

2

L'AGRÈMENT

Après étude de votre dossier, si l'agrément est accordé, il sera **valable pour 5 ans**. Il peut être renouvelé ou retiré si les conditions d'octroi ne sont pas respectées.

3

LA FORMATION

Vous vous engagez à suivre les formations que nous organisons. **Elles sont obligatoires pour le maintien de votre agrément**, de votre professionnalisation et le bien-être des personnes accueillies.

Tarif

Un accueillant familial
perçoit entre 64€ et 75€ /
jour / personne accueillie



Vous souhaitez devenir accueillant familial

Pour devenir accueillant familial, vous devez faire une demande auprès du
département de l'Isère par téléphone ou par courrier à :

Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)
Pôle accueil familial
15 avenue Doyen Louis Weil BP 337
38010 GRENOBLE CEDEX 1
04 56 80 17 04



NOS BUREAUX

Les Ecrins

3 Rue du Grand Veymont
38600 Fontaine

Nord-Isère

14 rue de la nation
38110 La Tour-du-Pin

ADRESSE POSTALE UNIQUE

Association Sainte Agnès / AFS
4 place du Village
BP45 / 38950 Saint-Martin-le-Vinoux

+
D'infos

04 76 26 90 55

afs@ste-agnes.fr
accueil-familial.org